

# COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE RIOM**

(PUY-DE-DOME)

\*

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :**

**33**

**Nombre de votants :**

**33**

**Date de convocation :  
28 juin 2019**

**Date d'affichage :  
11 juillet 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **4 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

### PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SANNAT, MM. VERMOREL, ZICOLA.

### ABSENTS :

**M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal**  
*a donné pouvoir à Agnès MOLLON*

**Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint**  
*a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL*

**Mme Emilie LARIEU, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

**M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué**  
*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

**M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal**  
*a donné pouvoir à Jacques LAMY*

**Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale**  
*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : François PRADEAU**

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20190704-DELIB190704-BF  
Date de télétransmission : 08/07/2019  
Date de réception préfecture : 08/07/2019

**RIOM**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 JUILLET 2019**

**QUESTION N° 4**

**OBJET : Budget Principal : décision modificative n° 1**

**RAPPORTEUR : Nicole PICHARD**

**Question étudiée par la commission n° 4 « Attractivité du territoire »  
qui s'est réunie le 19 Juin 2019.**

Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal. Elle intègre principalement l'ajustement des notifications des dotations émanant de l'Etat ainsi que les allocations compensatrices à percevoir. Les prévisions se faisant avant les notifications réelles, cette DM permet d'ajuster nos prévisions à ces notifications officielles.

**Concernant le fonctionnement**, la section s'équilibre à -36 424€.

En recettes, des ajustements doivent être apportés aux allocations compensatrices de la fiscalité locale à percevoir pour 2019. Elles s'établissent globalement à 506 784€ en 2019 contre 490 863€ sur 2018.

L'allocation compensatrice pour la Taxe d'Habitation (TH) est ainsi notifiée à 472 062€, contre 450 000 € prévus au budget 2019, et 456 409€ réalisés en 2018, en lien notamment avec les dispositifs d'exonération sous condition de ressources. La DM opère donc une accréditation supplémentaire à ce qui était prévu au stade du budget primitif (+ 22 062€).

L'allocation compensatrice au titre des taxes foncières est également corrigée à la hausse budgétairement (+ 9 722€). Prévue à 25 000 €, elle s'établit à 34 722€ en 2019 et reste donc quasi stable par rapport aux 34 454€ perçus en 2018. Et, comme en 2018, la Commune de Riom n'est plus éligible à l'allocation compensatrice au titre de la Taxe Professionnelle (TP).

En termes de dotations étatiques, les composantes péréquatrices doivent être ajustées budgétairement. Si l'éligibilité de la commune à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) est confirmée et même confortée (+ 34 372€); la commune n'est plus éligible à la dotation de solidarité rurale (DSR) (- 220 000€) mais devient parallèlement bénéficiaire de la dotation nationale de péréquation (+ 108 837€). Par rapport à la prévision budgétaire initiale, la DGF (dotation globale de fonctionnement) ne bénéficie que d'une légère réévaluation à la hausse (+ 1 362€).

Pour finir, des régularisations d'amortissements sont nécessaires pour permettre la mise en concordance parfaite de l'inventaire comptable avec l'état de l'actif de la trésorerie (+ 7 221€) (à noter : ces écritures d'amortissements sont des dépenses d'ordre budgétaire qui s'équilibrent entre les 2 sections, on retrouvera donc le pendant de cette recette en dépenses d'investissement).

En dépenses, hormis l'ajustement en lien avec la notification du montant lié au dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants (- 4 522€) ainsi que certaines régularisations en lien avec les amortissements de biens (+ 548€), deux modifications de crédit interviennent : une pour la manifestation du critérium Dauphiné (virement de 1 700€ de la ligne manifestation sportive critérium du

# COMMUNE DE RIOM

Dauphiné vers le fonds d'initiatives sport pour versement d'une subvention à l'association des commerçants pour l'organisation d'une animation dédiée). Le second concerne le reversement à la commune de Ménérol d'une partie de la subvention onilait que la Commune perçoit (virement de 500€ de la ligne maintenance restaurant scolaire vers la ligne charges diverses). L'équilibre de la section nécessite un prélèvement sur les dépenses imprévues de 32 450€.

**Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à 548€.**

Le volet « recettes », n'intègre que la régularisation des amortissements de biens (+ 548€) que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement.

En dépenses, outre les régularisations sur amortissements (+ 7 221€), la DM matérialise le bilan définitif des deux autorisations de programme lancées en 2012 et aujourd'hui soldées : la rénovation du groupe scolaire Maurice Genest (- 29 129.76€) et la construction d'une nouvelle cuisine centrale (- 11 930.07€).

Ces crédits sont redéployés pour une partie en achats divers pour la régie bâtiment (+ 2 000€) ainsi que l'achat de logiciels (+ 13 400€) le reste étant basculé sur l'opération 19002 réaménagement du site du parc des fêtes (+ 18 400€). Pour finir, les travaux liés à l'installation d'une climatisation aux archives (+ 1 600€) ainsi que l'achat d'une sono pour les commémorations (+ 1 500€) sont financés par un redéploiement des crédits de la ligne achat de bâtiments publics (- 3 090€).

Le détail par ligne pour les deux sections est présenté dans le tableau qui suit :

## DM1

### FONCTIONNEMENT

Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
6156	011	7203	maintenance restaurant scolaire	-500,00
6188	011	30463	manifestation sportive critérium du dauphiné	-1700,00
6574	65	2916	fonds d'initiatives sport (critérium du dauphiné)	1700,00
65888	65	8303	charges diverses reversement subvention onilait	500,00
7391172	014	21142	dégrèvement TH logements vacants	-4522,00
022	022	8146	dépenses imprévues	-32450,00
6811	042	1534	dotation aux amortissements	548,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>-36424,00</b>
7411	74	801	dotation globale de fonctionnement	1362,00
74121	74	7003	dotation de solidarité rurale	-220000,00
74123	74	2511	dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	34372,00
74127	74	30487	dotation nationale de péréquation	108837,00
74834	74	6716	attributions compensatrices au titre des taxes foncières	9722,00
74835	74	6712	attributions compensatrices au titre de la TH	22062,00
042	042	22233	régularisation amortissements biens	7221,00
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>-36424,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20190704-DELIB190704-BF  
Date de télétransmission : 08/07/2019  
Date de réception préfecture : 08/07/2019

# COMMUNE DE RIOM

## INVESTISSEMENT

Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
2051	20	6795	logiciels	13400,00
21318	21	14311	achat bâtiments publics	-3090,00
2188	21	8166	matériel divers service bâtiment	2000,00
2188	21	6799	sono commémorations	1500,00
2313	23	30474	travaux aménagement du parc des fêtes	18400,00
2313	23	1217	travaux bâtiment des archives	1600,00
2313	23	17828	travaux gymnase de la Varenne	576,83
2313	23	23273	solde AP travaux M genest	-29129,76
2313	23	22243	solde AP nouvelle cuisine centrale	-11930,07
28184	040	15512	amortissements mobilier (régularisation)	7221,00
TOTAL DEPENSES				548,00
28184	040	6831	amortissement mobilier	146,00
28188	040	6832	amortissement matériel divers	402,00
TOTAL RECETTES				548,00

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **approuver les modifications budgétaires décrites ci-dessus relatives au budget principal.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 4 juillet 2019**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**